



Prélèvement de franchise pour voit. de loc. en australie

Par **Julia**, le **16/09/2010** à **19:46**

Bonjour,

J'ai besoin d'un peu d'aide pour connaître les démarches juridiques à faire lorsque l'on souhaite porter plainte contre une entreprise étrangère, en l'occurrence en Australie.

Petit résumé : Je suis étudiante vétérinaire et je suis partie faire un stage en Australie, dans les environs de Sydney. Pour mes déplacements quotidiens j'ai loué une voiture auprès d'une compagnie de location Discount.

J'ai pris l'assurance maximale mais n'ayant que 24 ans, la franchise est tout de même restée à 1650\$AU soit environ 1100€.

Lorsque j'ai rendu le véhicule, un état des lieux a été fait et on a constaté un petit choc, type coup de portière sur un parking.

Pour cela, ils m'ont fait remplir un formulaire (sur lequel ne figure d'ailleurs pas le schéma du choc, ni l'emplacement...) et m'ont prélevé de la totalité de la franchise me disant que je serai rembourser de la différence avec le prix de la réparation. Il va de soi que compte tenu du choc, j'ai du mal à croire que ça puisse me coûter 1100€. J'ai pris soin de prendre des photos du choc, datées par l'appareil photo.

A ce jour (4 semaines après le débit), je n'ai as de nouvelles malgré mes relances. Je souhaiterai donc faire quelque chose pour récupérer un peu d'argent.

Comment faire pour gérer ce type de situation? Aie-je un recours possible? A qui s'adresser?

Merci pour vos conseils,
Julia.